



Installer un fauteuil dentaire dans un établissement médico-social

Les constats

- Les consultations et les soins dans le cabinet d'un chirurgien-dentiste sont parfois difficiles, voire impossibles, en lien avec les difficultés que le handicap peut générer (peur de s'asseoir dans le fauteuil dentaire, refus d'ouvrir la bouche...). Les familles et les personnes elles-mêmes abandonnent parfois les soins à cause de ces freins.
- Les familles et les professionnels du médico-social doivent continuer à être sensibilisés à l'importance de la santé bucco-dentaire des personnes, et notamment à la prévention de l'hygiène bucco-dentaire.
- Des chirurgiens-dentistes sont parfois amenés à se séparer du fauteuil de leur cabinet (changement de matériel, départ à la retraite) ; ces fauteuils sont dans la plupart des cas destinés au rebut.

Les objectifs

- Réaliser des séances d'habituation aux soins des personnes en situation de handicap, accompagnées par les professionnels formés en tant que Correspondant en Santé Orale afin de faciliter les consultations chez un chirurgien-dentiste.
- Sensibiliser les familles et les professionnels du médico-social à l'importance de la santé bucco-dentaire des personnes qu'ils accompagnent.
- Faciliter le dépistage des personnes par les chirurgiens-dentistes de l'UFSBD.

La proposition d'Acsodent Pays de la Loire

- Faciliter la mise en lien entre les ESMS et les chirurgiens-dentistes afin qu'un fauteuil dentaire soit installé dans un local adapté.

Méthodologie et coût

L'association ou l'établissement s'engage à :

- Prendre contact avec Acsodent PDL pour échanger sur le projet, étudier sa faisabilité et valider les modalités de mise en œuvre.
- Organiser le transport du fauteuil et prendre en charge, si besoin, le coût de ce transport du cabinet dentaire vers l'établissement.
- Partager l'expérience auprès d'Acsodent PDL, afin de sensibiliser d'autres ESMS.

Contact

Acsodent Pays de la Loire :

- acsodent@acsodent.org
- 09 84 43 61 93 / 07 68 42 28 12